



## REGLEMENT GENERAL DU GOLF DE 7 FONTAINES

### 1. REGLES D'ACCES

Le Club est strictement privé et réservé en principe aux seuls membres.

Les visiteurs sont cependant autorisés à fréquenter le Club pour autant qu'ils s'inscrivent dans le registre du secrétariat et qu'ils s'acquittent de leur green fee invité. Le prix pour un non-joueur est de 10 € en semaine et de 20 € le week-end.

Tout membre invitant est responsable du respect des règles internes au Club et de la sécurité de son invité.

En raison des risques liés à l'environnement (golf, étangs, piscine), les enfants en bas âge doivent être surveillés par leurs parents.

Les visiteurs ne peuvent être admis plus de 5 fois par an. Ces règles s'appliquent également pour le restaurant (Article 4 du règlement d'ordre intérieur en respect de la loi concernant les ASBL).

Le Club décline toute responsabilité quant aux vols ou aux détériorations qui surviendraient en son enceinte : parking, caves, vestiaires, hangar, sans que cette liste soit exhaustive.

**Lorsque le message « vent violent – jeu déconseillé » est indiqué** sur le panneau du caddie-master, les joueurs s'engagent à leurs risques et périls sur les parcours.

En cas de vent, le club décline toute responsabilité quant aux éventuelles branches qui pourraient tomber sur les voitures garées sous les arbres et les endommager.

### 2. CODE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée et les critères vestimentaires suivants doivent être respectés:

- Dames:
  - Bermuda et shorts autorisés.
  - Jupette autorisée.
  - Training interdit.
  
- Messieurs:
  - Bermuda autorisé, short interdit.
  - Training interdit.
  - Pas de pantalons à trous ni à mi-fesses.
  - Pas de t- shirts et de polos sans manches; col obligatoire (toutefois un col rond d'une hauteur de 3 à 3,5 cm est toléré).
  - Le polo hors du pantalon est toléré pour autant que la coupe du polo soit adéquate.
  
- Juniors
  - Les sous-vêtements ne doivent pas dépasser du pantalon.
  - Pas de pantalons à trous ni à mi-fesses.
  - Visières & casquettes ne se portent pas vers l'arrière.
  - T- shirt autorisé pour les moins de 12 ans.

- Tenue aux remises des prix:

Pour recevoir un prix, il y a obligation de se changer après avoir joué (on ne porte pas la tenue avec laquelle on a joué). Tenue "Casual chic"; pas de bermuda (sauf pour les juniors de moins de 16 ans) ni de chaussures de golf.

Il est toutefois toléré, afin de ne pas retarder les remises de prix, que les joueurs des deux derniers groupes, restent dans la tenue avec laquelle ils ont joué.

### **3. REGLES D'ACCES A LA PISCINE ET AU TENNIS**

L'accès à la piscine et au tennis est réservé aux membres du Club.

Un membre peut inviter une personne pour autant qu'il soit lui-même présent à la piscine ou au tennis. Par invité, on entend un adulte ou un enfant pour UN membre.

L'invité doit au préalable s'inscrire au secrétariat, se conformer aux règles générales du Club et s'acquitter de son green fee invité soit : 10 € en semaine et 20 € le week-end.

Il est n'est pas autorisé d'utiliser les serviettes du vestiaire en dehors de ceux-ci, notamment à la piscine. Les verres vides, bouteilles ou autres objets salissants et/ou dangereux sont proscrits aux abords de la piscine et du tennis.

Nous demandons aux personnes qui les trouveraient de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

L'usage de la piscine et du tennis est sous l'entière responsabilité des personnes qui s'y trouvent.

Le Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les cabines de bain situées aux abords de la piscine.

### **4. TARIFS GREEN FEES : « LE CHATEAU » (par 72) / « LA FORET » (par 69)**

ACCES AUX PARCOURS DE 18 TROUS: HANDICAP OFFICIEL DE 36. LA CARTE DE FEDERATION EST EXIGEE.

	<b><i>Jours de semaine / week</i></b>	<b><i>Week-end et jours fériés</i></b>
Le Château ou la Forêt	60 € / 70 € le vendredi	90 €
Joueur accompagné d'un membre	50 €	90 €
Tarifs d'hiver (nov-mars)	30 €	50 €
2 h avant le coucher du soleil	40 €	55 €
<b>PARCOURS « LE PARC » (par 27)</b>		
Semaine / week-end	20 €	40 €
<b>JUNIORS (-21 ans) tous parcours</b>		
	20 €	40 €
<b>PRACTICE AREA et DRIVING RANGE</b>		
Semaine / week-end	10 €	20 €

Les green fees sont payables **AVANT** de monter sur le terrain.

En cas de non respect de cette règle, un double tarif sera exigé indépendamment d'une expulsion du Club.

## **5. DIVERS**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETAT DU TERRAIN: Pour connaître l'état des terrains, veuillez consulter notre site web : [www.golf7fontaines.be](http://www.golf7fontaines.be)

PITCH MARKS & DIVOTS : Nous invitons les joueurs à bien relever les « Pitch Marks » et relever leurs « divots ». Toute infraction sera sanctionnée par le comité sous une suspension de jeu.

RÉSERVATIONS DES DÉPARTS : Toute annulation d'une réservation doit être faite au plus tard la veille du jour visé sous peine d'une amende de 25 € sur décision du Comité Sportif.

PROPRETE: de trop nombreux détritus (papiers, canettes, mégots de cigarette etc....) sont jetés sur les parcours et dans l'enceinte du Club en général. Toute personne surprise alors qu'elle jette quelque objet que ce soit, sera passible d'une amende de 100 € et d'une suspension de 15 jours.

GSM: pour le bien-être de tous il est demandé de veiller à ce que les GSM restent éteints dans l'enceinte du club. Si pour des raisons impérieuses un GSM doit rester allumé, il convient de le mettre sur mode silencieux et d'avoir la courtoisie de s'isoler sur le parking ou en tout cas en dehors du Clubhouse, de la terrasse et des zones de jeu et d'entraînement, pour répondre à un éventuel appel ou pour émettre un appel. Le non-respect de cette règle de savoir-vivre sera sanctionné par une amende de 25,00 €.

Les CHAUSSURES A CLOUS (METAL SPIKES) sont interdites sur le terrain du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre mais définitivement interdites au club house.

Les TEES EN PLASTIQUE sont interdits sur les parcours.

Les BALLEES DE PRACTICE ne peuvent en aucun cas être utilisées en dehors du driving range. L'usage de ces balles sur le terrain peut-être considéré comme un vol et peut donner lieu à des sanctions : à titre d'exemple, un candidat membre s'est vu refuser l'admission au Club parce qu'il jouait avec une balle de practice.

Les PLACES DE PARKING face au Club House sont réservées au Président, Capitaine, Secrétaire et Membres du Comité Sportif. Les responsables des sections Ladies, Seniors, Men et Juniors peuvent s'y garer les jours des compétitions qu'ils organisent. Les commissaires peuvent s'y garer uniquement le jour de la compétition où ils officient.

## **7. RESPONSABLES ET COMITES**

### **RESPONSABLES**

Maurice WEYMEERSCH, Président  
Pierre BERETZE, Capitaine  
Sylvie NYSENS, Honorable secrétaire  
Manuel WEYMEERSCH, Secrétaire Manager

### **COMITE SPORTIF:**

Pierre BERETZE, Michel FOURGON, François VERHEYEN et Manuel WEYMEERSCH.

### **COMITE DU HANDICAPPING**

Responsable: Michel FOURGON  
Membres: Maurice WEYMEERSCH et Pierre BERETZE.

### **COMITÉ SENIORS**

Ghislain DUBOIS, Président

**LADIES' DAY**

Maria Pia JANSSENS, Capitaine

**COMITE DES JUNIORS**

François VERHEYEN

David EVERSON

Romain DEVIDAL

**MEN'S DAY**

Philippe LERAT, Capitaine

**DEBUTANTS**

Charles DELCOURT

**ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES**

François VERHEYEN

Charles DELCOURT

**MARSHALS**

Charles DELCOURT

Marc VAN PARIJS

Philippe PIERRE

Michel FOURGON

Bernard TOUBEAU

Denis DEFOSSE